

**#CONSTRUIRE  
L'AVENIR  
ENSEMBLE**



## **Malade à la crèche et à l'école ?**

Réglementation de la fréquentation de la crèche  
et de l'école en cas de maladie contagieuse  
Mise à jour : mai 2025

## « Quand mon enfant pourra-t-il retourner à la crèche/à l'école ? Il n'est plus malade. »

Chers parents,

Il est souvent difficile de décider quand un enfant peut retourner à la crèche ou à l'école après une maladie. Il existe toutefois des directives à ce sujet.

En général, les enfants ne peuvent pas aller à la crèche ou à l'école s'ils ont une maladie contagieuse. En outre, en tant que parents, vous devez informer la crèche ou l'école de la maladie dont il s'agit.

Avec cette brochure d'information, vous recevez un tableau sur les réglementations de la loi sur la protection contre les infections (§ 34). La crèche ou l'école vous a informé de ces dispositions lors de l'admission de votre enfant et vous avez signé le document « Belehrung für Sorgeberechtigte » (Instruction pour les détenteurs de l'autorité parentale).

Les agents pathogènes se propagent facilement par contact étroit dans les crèches et les écoles. L'objectif de la loi sur la protection contre les infections est de réduire le risque de contagion pour les autres enfants, les membres de la famille, les éducateurs et les enseignants.

Les maladies énumérées peuvent être particulièrement graves et entraîner des complications et des séquelles permanentes ou se propager particulièrement facilement. Le respect des directives permet d'endiguer ou d'empêcher la propagation des maladies.

Veuillez consulter le tableau pour savoir quand votre enfant peut retourner à la crèche ou à l'école après une maladie.

**Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions.**

**Afin de laisser le moins de « marge de manœuvre » possible aux maladies contagieuses, la collaboration de toutes les personnes concernées est importante.**

Pour plus d'informations sur les différentes maladies



[infektionsschutz.de](https://www.infektionsschutz.de)



[bioeg.de](https://www.bioeg.de)



[impfen-info.de](https://www.impfen-info.de)



[hygiene-tipps-fuer-kids.de](https://www.hygiene-tipps-fuer-kids.de)

Maladie	Période d'incubation	Réadmission de la personne malade	Mesures spéciales
Conjonctivite grave due à un adénovirus	5 – 12 jours	14 jours après le début de la maladie ; Uniquement pour les adénovirus !	Se laver fréquemment les mains ; Éviter de se toucher les yeux ; Linge $\geq 60^{\circ}\text{C}$
Psoriasis (Impetigo contagiosa)	1 – 3 jours	24h après le début de l'antibiothérapie, sinon après guérison	Se laver fréquemment les mains ; Linge $\geq 60^{\circ}\text{C}$
Rhume avec fièvre ( $\geq 38^{\circ}\text{C}$ ) (aussi grippe, RSV, SARS-CoV-2)	1 – 12 jours (selon l'agent pathogène)	Au moins 24h sans fièvre, nette amélioration de l'état général	Se laver fréquemment les mains ; Aération fréquente ; étiquette de la toux
Main-pied-bouche	3 – 10 jours	Après croûte complète des vésicules	Lavage fréquent des mains
Herpès	2 – 12 jours	Pas d'exclusion	Si possible, ne pas toucher les lésions
Coqueluche	Généralement 9 – 10 jours (Fourchette 6 – 20 jours)	5 jours après le début de l'antibiothérapie ou 21 jours après le début de la toux si aucun traitement antibiotique n'a été administré.	Vaccination !
Poux de tête	Pas de période d'incubation	Possible après le 1er traitement	2ème traitement après 8 jours, peignage avec un peigne à lentes
Gale (scabies)	Symptômes après 2 – 5 semaines, en cas de réinfection après 1 – 4 jours	8h après le 1er traitement avec une crème ou 24h après la prise de comprimés	Traitement simultané de tous les membres de la famille ; en cas de scabies crustosa, conseil par le service de santé publique
Maladies gastro-intestinales (également norovirus / rotavirus, salmonelles)	1 – 3 jours ; le cas échéant, plus longtemps	48h sans vomissements ni diarrhée chez les enfants de moins de 6 ans	Vaccination (rotavirus) ; Hygiène alimentaire ; Se laver fréquemment les mains ; Linge/vaisselle $\geq 60^{\circ}\text{C}$
Rougeole	7 – 21 jours	Au 5e jour après l'apparition de l'exanthème	Vaccination ! Les personnes en contact sont informées par le service de santé publique
Méningocoque	3 – 4 jours (Fourchette 2 – 10 jours)	24h après le début de l'antibiothérapie	Vaccination ! Les personnes en contact sont informées par le service de santé publique
Oreillons	16 – 18 jours (Fourchette 12 – 25 jours)	5 jours après le début des symptômes	Vaccination ! Les personnes en contact sont informées par le service de santé publique
Fièvre de Pfeifer	1 – 6 semaines	Pas d'exclusion de principe ; Admission en fonction de l'état général	Une contamination offre une protection à vie
Érythème infectieux	1 – 2 semaines	Dès l'apparition de l'éruption cutanée	Une contamination offre une protection à vie
Rubéole	14 – 17 jours (Fourchette 14 – 21 jours)	Après guérison et au plus tôt 8 jours après le début	Vaccination ! Les personnes en contact sont informées par le service de santé publique
Scarlatine ou autres streptocoques	1 – 3 jours	24h après le début de l'antibiothérapie et l'amélioration des symptômes, sinon 24h après la guérison	Se laver fréquemment les mains ; Vaisselle $\geq 60^{\circ}\text{C}$
Varicelle	14 – 16 jours (Fourchette 8 – 28 jours)	Après croûte complète des vésicules	Vaccination ! Les personnes en contact sont informées par le service de santé publique
Maladies vermineuses		Pas d'exclusion	Se laver fréquemment les mains ; Couper les ongles courts ; Linge $\geq 60^{\circ}\text{C}$

**Principe de base : les enfants gravement malades (fièvre  $\geq 38^{\circ}\text{C}$ , fatigue) ne doivent pas aller à la crèche ou à l'école.**

**Vous trouverez de plus amples informations ici :**

**Centre fédéral d'information sur la santé**

[www.infektionsschutz.de](http://www.infektionsschutz.de)

[www.bioeg.de](http://www.bioeg.de)

[www.impfen-info.de](http://www.impfen-info.de)

**Clinique universitaire de Bonn  
Institut d'hygiène et de santé publique**

[www.hygiene-tipps-fuer-kids.de](http://www.hygiene-tipps-fuer-kids.de)

## **StädteRegion Aachen**

Le conseil régional  
A 53 | Service de santé  
publique  
52090 Aachen

Téléphone + 49 241 5198 5300  
E-mail [infektionsschutz@staedteregion-aachen.de](mailto:infektionsschutz@staedteregion-aachen.de)  
Internet [staedteregion-aachen.de](http://staedteregion-aachen.de)

Plus d'informations nous concernant sur

